

RESOLUTION SERVICE D'INCENDIE

Zone de secours (chiffres 2022)

35 zones de secours, 1 zone à Bruxelles, 14 zones en Wallonie et 20 zones en Flandre

18.822 membres du personnel opérationnel (71 % cadre de base, 15 % cadre moyen, 5 % cadre supérieur et 9 % ambulanciers)

17.112 sapeurs-pompier (sans les ambulanciers autres que pompiers), 61 % de professionnels et 39 % de volontaires.

Ces chiffres sont à nuancer car certains pompiers professionnels peuvent être aussi volontaires dans une autre zone ainsi que par le régime fiscal particulier qui a pour conséquence un manque d'effectifs à certaines périodes de l'année.

Âge du personnel des services d'incendie, 33 % ont entre 31 et 40 ans, 30 % entre 41 et 50 ans, 20 % entre 51 et 60 ans, 12 % ont moins de 31 ans et 5 % plus de 61 ans.

Quelques chiffres clés (2020) :

- Si l'on compare avec l'année de référence 2019, nous observons une augmentation du nombre d'interventions des services d'incendie en 2020. Cette augmentation peut s'expliquer par l'augmentation du nombre d'interventions « sauvetages et techniques » (+ 16,73%). Dans cette catégorie, les interventions « animaux dangereux » (+ 32,06%) ont connu une forte hausse.
- Le nombre de citoyens ayant perdu la vie dans des incendies d'habitation a grimpé à 61 victimes (37 en 2019). Ces chiffres mettent en avant la nécessité de continuer à développer et à améliorer la prévention en matière d'incendie.
- Nous observons une relative stabilité dans le nombre d'incendies. Le nombre d'incendies enregistrés augmente légèrement, passant de 34.712 en 2019 à 34.911 en 2020 (+0,57 %). D'autre part, nous constatons que les interventions pour des incendies représentent 14% des interventions des pompiers en 2020 (contre 14,99 % en 2019).
- Le temps d'intervention en cas d'incendie reste lui aussi relativement stable. Le temps de réaction moyen (départ + trajet) s'élève à 11 minutes et 21 secondes (contre 11 minutes et 25 secondes en 2019).

Interventions	Nombre	%
Sauvetages et interventions techniques	157.926	62,78
Incendies	35.208	14
Logistique	26.806	10,65
Fausse alerte	24.501	9,74
Substances dangereuses et environnement	6637	2,64
Présence préventive lors de manifestations	242	0,1
Interventions spéciales	231	0,09
TOTAL	251.551	100%

Chiffres par zone (pas AMU - 2020)

Zone	Total
Antwerpen zone 1 Antwerpen (Anvers)	14535
Antwerpen zone 2 Rivierenland	14524
Antwerpen zone 3 Rand	7043
Antwerpen zone 4 Taxandria	7655
Antwerpen zone 5 Kempen	7235
Brussel-Bruxelles	14707
Vlaams-Brabant zone West (Brabant flamand)	14250
Vlaams-Brabant zone Oost	12864
Brabant Wallon	6767
West-Vlaanderen zone 1 (Flandre occidentale)	10456
West-Vlaanderen zone 2- Midwest	5985
West-Vlaanderen zone 3 – Fluvia	4451
West-Vlaanderen zone 4 – Westhoek	7034
Oost-Vlaanderen Meetjesland (Flandre orientale)	1865
Oost-Vlaanderen Centrum	9875

Oost-Vlaanderen Vlaamse Ardennen	6613
Oost-Vlaanderen zone Zuid-Oost	11028
Oost-Vlaanderen zone Oost	5585
Oost-Vlaanderen Waasland	4820
Hainaut zone Wallonie Picarde	7418
Hainaut zone Est	9408
Hainaut zone centre	12.000
Liège 1 Hesb.	1836
Liège zone 2 IILE	8563
Liège 3 HEMECO	2474
Liège 4 VHP	3516
Liège 5 WAL	1536
Liège 6 DG	1080
Limburg zone Zuidwest	15242
Limburg zone Noord	5555
Limburg zone Oost	5968
Luxembourg	7213
Namur zone 1 NAGE	5541
Namur zone 2 DinaPhi	6391
Namur zone 3 Val de Sambre	2518
TOTAL	263.551

Agressions à l'encontre des services d'incendie

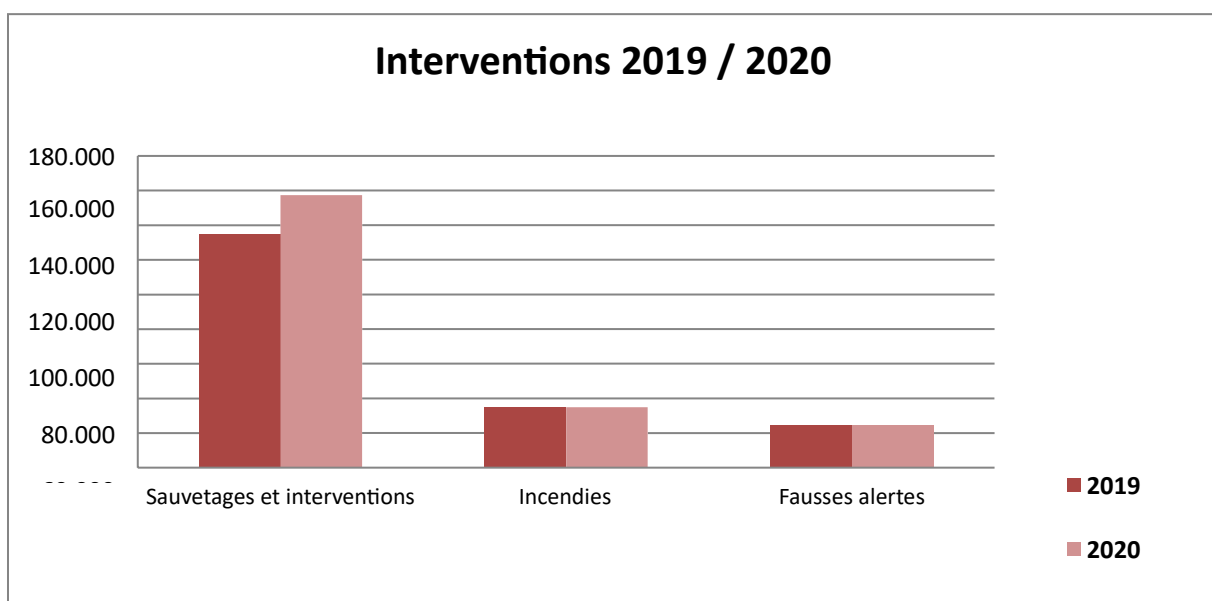
Le tableau ci-dessous reprend les cas d'agressions physiques, d'agressions verbales et les jets d'objets sur les sapeurs-pompiers. Ces faits ont été rapportés par des pompiers lors de leurs interventions lors des interventions. Il n'est pas certain que l'ensemble de ces faits aient fait l'objet d'une plainte auprès des services de police. Ces données sont cependant intéressantes dans la

mesure où elles permettent d'avoir une vue sur le ressenti des pompiers lors de certaines interventions. Aucune tendance ou conclusion ne peut néanmoins être tirée de ces chiffres. Ceux-ci n'ont pas été enregistrés de manière systématique et sont donc très vraisemblablement incomplets. Nous devons insister pour qu'à l'avenir, tous les cas d'agressions soient recensés de la façon la plus complète qui soit afin de donner aux autorités compétentes les informations nécessaires pour évaluer ce phénomène et s'y attaquer.

	Agression verbale	Agression physique	Jet d'objets
2015	77	25	8
2016	87	31	13
2017	119	24	7
2018	126	27	17
2019	118	49	20
2020	157	29	16

Zone	Agression physique	Agression verbale	Jet d'objets
Antwerpen zone 1 Antwerpen	0	10	3
Antwerpen zone 2 Rivierenland	1	5	0
Antwerpen zone 3 Rand	0	1	0
Antwerpen zone 4 Taxandria	0	1	0
Antwerpen zone 5 Kempen	0	1	0
Brabant Wallon	0	5	0
Brussel-Bruxelles	4	3	7
Hainaut zone Est	1	2	0
Hainaut zone Ouest	1	5	0
Liège 1 Hesb.	4	6	4
Liège zone 2 IILE	0	5	0
Liège 3 HEMECO	2	8	0
Liège 4 VHP	0	1	0
Limburg zone Noord	1	4	0

Limburg zone Oost	1	4	1
Limburg zone Zuidwest	1	1	0
Luxembourg	0	16	0
Namur zone 1 NAGE	3	4	1
Namur zone 2 DinaPhi	1	4	0
Namur zone 3 V d S	0	4	0
Oost-Vlaanderen Vlaamse Ardennen	0	2	0
Oost-Vlaanderen Waasland	0	5	0
Oost-Vlaanderen Centrum	0	3	0
Oost-Vlaanderen zone Oost	0	2	0
Oost-Vlaanderen zone Zuid-Oost	0	6	0
Vlaams-Brabant zone Oost	2	5	0
Vlaams-Brabant zone West	1	9	0
West-Vlaanderen zone 1	5	17	0
West-Vlaanderen zone 2 – Midwest	0	2	0
West-Vlaanderen zone 3 – Fluvia	0	12	0
West-Vlaanderen zone 4 – Westhoek	1	4	0
TOTAL	29	157	16



Revendications 2024 - 2028

En premier lieu, nous devons continuer à exiger que tant les secours de première ligne que les sapeurs-pompiers et ambulanciers ou encore le personnel administratif des zones de secours bénéficient de la valorisation et de la reconnaissance auxquelles ils ont droit.

Cela doit se traduire par :

- Plus de personnel et de moyens
Du personnel opérationnel supplémentaire, tant pour les services d'incendie que les services ambulanciers. Il est indispensable d'adapter les plans de personnel en s'appuyant sur une analyse des risques récente. En outre, il est nécessaire de mettre sur pied un service administratif qui puisse fonctionner de façon correcte. Pour ce faire, des moyens supplémentaires sont nécessaires, l'indexation de la dotation qui avait été promise ne suffira pas.
- Une politique de fin de carrière digne de ce nom :
Par le retour de l'âge légal de la pension dès 60 ans jusque 64 ans maximum ou 40 ans de carrière et l'octroi d'un véritable congé préalable à la pension pour tout le personnel. Et adapter et/ou aménager les fins de carrière dès l'âge de 50 ans

Chez les secouristes de première ligne, là aussi, force est de constater que l'âge de la pension a drastiquement augmenté. Le congé préalable à la pension n'est plus un droit depuis longtemps. Il est nécessaire de mettre en place une véritable politique de fin de carrière et une vraie pension anticipée. Nous exigeons un contrôle de l'utilisation des moyens octroyés par le fédéral aux zones de secours pour les politiques de personnel. Nous pensons tout particulièrement au financement des fins de carrière.

- Une allocation de spécialisation bien conçue
L'allocation pour diplôme que nous connaissions a été supprimée et pas systématiquement remplacée par une allocation compensatoire. Nous exigeons la mise en place dans les statuts des modalités nécessaires à son remplacement.
- Une meilleure politique de bien-être.
Dans ce cadre, nous continuons à plaider instamment pour qu'un conseiller en prévention niveau 1 soit présent dans chaque zone de secours.
Nous exigeons la reconnaissance de certains cancers en tant que maladie professionnelle ainsi qu'une transposition rapide des recommandations de la monographie, volume 132, du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)¹.

¹ <https://monographs.iarc.who.int/news-events/volume-132-occupational-exposure-as-a-firefighter-2/>

27/7/23 - Volume 132 : Exposition professionnelle en tant que pompier

L'exposition professionnelle en tant que pompier est complexe. Les pompiers sont confrontés à différents types d'incendies (p. ex., de structures, de végétation et de véhicules) et à d'autres catégories d'incidents (comme les accidents de la route, incidents médicaux, fuites de matières dangereuses, effondrements de bâtiments). Ils peuvent être exposés à un ensemble de produits de combustion (comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les particules), de produits chimiques contenus dans les mousses anti-incendie, les retardateurs de flamme, les gaz d'échappement de moteur diesel, les matériaux de construction ainsi qu'à d'autres situations dangereuses, telles que le travail posté de nuit et les rayonnements ultraviolets. Avec le temps, l'évolution des types d'incendies, des matériaux de construction et des équipements de protection personnels ainsi que des rôles et responsabilités au sein de cette corporation a entraîné d'importants changements dans les expositions professionnelles. Le Groupe de travail a évalué l'exposition professionnelle en tant que pompier comme « cancérigène pour l'homme » (Groupe 1) sur la base d'indications « suffisantes » de sa cancérigénicité chez l'homme. L'exposition professionnelle en tant que pompier provoque le mésothéliome et le cancer de la vessie. Les indications étaient « limitées » chez l'homme pour les cancers du côlon, de la prostate et du testicule, ainsi que pour le mélanome de la peau et le lymphome non hodgkinien. Des indications mécanistiques « fortes » montraient également que l'exposition professionnelle en tant que pompier présente de multiples caractéristiques clés d'agents cancérigènes chez les individus exposés.

- Aide Médicale Urgente
Depuis le lancement des zones de secours au 01/01/2015 et jusqu'à ce jour, le statut Ambulancier non-pompier n'a pas fait l'objet de discussions approfondies et n'a pas été réellement traité (seules quelques modifications, indispensables, ont été apportées par le biais des Quick wins).
Nous continuerons à exiger que le statut d'ambulancier non-pompier soit négocié. Comme l'implémentation de la politique de fin de carrière, les grades supplémentaires pour les PIT (ambulancier avec un titre professionnel particulier), la revalorisation des échelles barémiques, l'évaluation quinquennale, ...).
Nous exigeons la suppression de l'obligation de représenter l'examen quinquennal d'aptitude.
- Nous exigeons la mise en place de mesures d'accompagnement pour le personnel opérationnel qui aurait échoué à la première épreuve du Certificat d'Aptitude fédéral (CAF).
- Personnel administratif.
Le lancement des zones de secours (01/01/2015) est allé de pair avec l'instauration de nouveaux statuts administratifs et pécuniaires fédéraux, tant pour les sapeurs-pompiers que les ambulanciers. Il est urgent qu'un statut fédéral soit également mis en place pour le personnel administratif.
- Agressions à l'encontre des secouristes. Il est nécessaire d'allouer des moyens supplémentaires et de lancer une campagne conçue comme il se doit.
- Dispositif relatif aux lanceurs d'alerte. Élaboration et implémentation.
- Nous exigeons l'uniformisation du contenu des formations dispensées dans les écoles provinciales.
- Nous exigeons le refinancement fédéral des zones de secours.

Notre intention est d'aborder/négocier les points soulevés ci-dessus de façon constructive avec les SPF Intérieur et Santé publique afin d'obtenir le résultat escompté.